

PROTOCOLE SANITAIRE LIGUE CVL NATATION

MEETING REGIONAL 12-13 JUIN BOURGES

CHAMPIONNATS REGIONAUX ETE 25-27 JUIN ORLEANS

Accès à la compétition- Informations participants

- Compétition en bassin extérieur avec accès à un bassin intérieur pour l'échauffement ou la recuperation
- **Compétition à huis-clos**
- Vous devez vous présenter au référent local de la compétition à votre première entrée dans l'établissement (plage horaire d'accueil 1 heure à l'ouverture des portes)
- Un individu étant identifié comme cas contact ou en situation d'isolement (fermeture classe au collège ou au lycée) ne doit pas se présenter à la compétition.
- Chaque club devra fournir par fichier excel le nom des personnes présentes par jour et leur numéro de portable. (suivi population- risques) à cécile.duchateau@centre-val-de-loire.ffnatation.fr **2 jours avant le début de la competition.**

Déroulement de la compétition

Chaque usager de la piscine (nageur, coach, staff) est invité à s'astreindre avant chaque séance, à un auto-questionnaire, lui permettant de juger son état de forme, avant de se rendre sur son lieu de pratique. Chaque personne sur le bord du bassin respecte et fait respecter les gestes barrières: port du masque, distanciation physique, lavage des mains, utilisation de solution hydro alcoolique. Elle applique le protocole fédéral et le protocole de la piscine d'accueil.

Rappel des gestes barrières

Distanciation physique:

Hormis lorsque la pratique avec contact est autorisée, respecter une distance physique de 2 mètres en milieu clos et en extérieur (hors personnes d'un même foyer) lorsque le port du masque n'est pas possible. Une distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée en tout lieu et en toute circonstance, hors pratique sportive. Selon les possibilités spatiales et organisationnelles, cette distance peut être augmentée. Saluer sans contact physique.

Le lavage des mains:

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Des distributeurs de produits hydroalcooliques pour favoriser l'hygiène des mains sont mis à disposition des participants, au minimum à l'entrée, à la sortie de l'établissement et dans les sanitaires.

Le port du masque:

Port du masque obligatoire pour toutes les personnes dès 11 ans et fortement recommandé à partir de 6 ans et ce, dès les points d'entrée de l'équipement sportif, à l'extérieur et à l'intérieur du dit équipement notamment en position assise dans les espaces de restauration selon le protocole en vigueur. Les masques doivent être portés systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties. Pendant leur pratique sportive, les sportifs ne sont pas soumis à l'obligation du port du masque lorsque l'activité pratiquée ne le permet pas (en cas d'activité physique intense en particulier. En revanche, en dehors des temps de pratique sportive, le port du masque est obligatoire pour les encadrants, pour toute personne prenant part à l'accueil et pour les éducateurs pendant les séances ainsi que pour l'ensemble des spectateurs. Seul le port d'un masque chirurgical est autorisé et doit être porté en permanence en dehors du temps de pratique sportive.

Les officiels

- Veiller à respecter et faire respecter le protocole sanitaire
- Les officiels viennent avec leur effets personnels (chronomètre, stylo, etc...) Tout matériel devant être mutualisé sera désinfecté autant que besoin (outils de notation, chronomètres, etc...).
- Le port du masque est obligatoire pour les officiels à l'exception du starter et du juge-arbitre. Les masques seront remis dès la fin de leur mission, ou lors de tout échange avec les autres acteurs de la compétition (officiels, entraîneurs,...)

